

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MECDD)

Avis au public

en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

Il est porté à la connaissance du public que le projet « PAP Nei Hollerich » situé sur le territoire de la Ville de Luxembourg et élaboré par le maître d'ouvrage G.I.E. NEI HOLLERICH est soumis à l'information et la participation du public conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement.

Le rapport d'évaluation ainsi que les autres informations publiées peuvent être consultés par le public **du 29 mars 2021 au 27 avril 2021 inclus** via le portail national des enquêtes publiques à l'adresse suivante : <https://enquetes.public.lu> ainsi qu'auprès de la mairie de la Ville de Luxembourg (Hôtel de Ville – 42, Place Guillaume II L-1648 Luxembourg) et sur rendez-vous (Bureau central : bc@mev.etat.lu ou Tél : 247-86824) au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (4, place de l'Europe L-1499 Luxembourg).

Tous les intéressés peuvent émettre leurs observations et suggestions par le biais du portail national des enquêtes publiques et par écrit à l'autorité compétente (voir adresse ci-dessus) ainsi que par courrier électronique (eie@mev.etat.lu). Ne peuvent être pris en considération que les observations exprimées au plus tard dans les trente jours qui suivent le premier jour de la publicité du rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement.